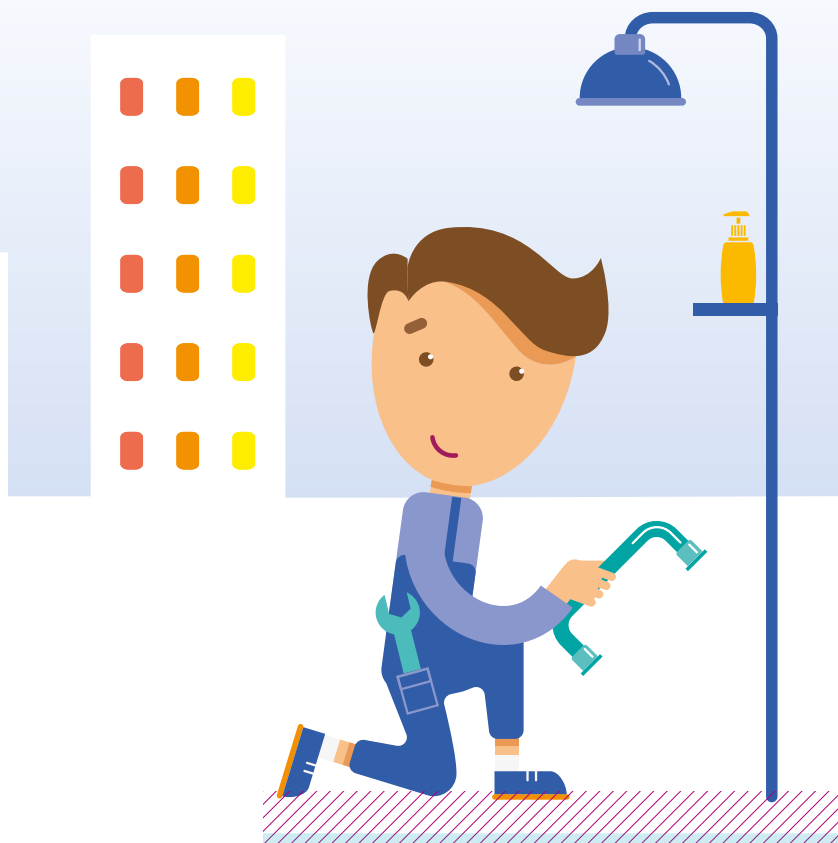


Aide à l'habitat

J'aménage mon logement



SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Retraite**
Île-de-France

Vous êtes retraité et souhaitez faire des travaux dans votre résidence principale ? L'Assurance retraite Île-de-France vous accompagne et vous propose des solutions pour adapter votre habitat.

Des conseils pour aménager votre logement

Les ateliers Bien chez soi

Participez aux ateliers Bien chez soi et découvrez tous les conseils pratiques pour rendre votre logement plus sûr, pratique et confortable.

Ces ateliers proposés par le Prif (prévention retraite Île-de-France) sont animés par des professionnels experts de l'habitat.

Des informations pratiques et personnalisées vous seront données sur différentes thématiques : conseils pour aménager les pièces de votre logement, économie d'énergie, accessoires innovants, etc.



**Pour vous inscrire
à un atelier près de chez vous :**
www.prif.fr

Découvrez sur le site

www.jamenagemonlogement.fr
des solutions pièce par pièce
pour adapter votre logement.



Des aides financières pour des travaux d'adaptation ou d'amélioration



Si vous souhaitez réaliser des travaux d'aménagement (accessibilité du logement, remplacement d'une baignoire par une douche, pose de volets roulants, etc.) l'Assurance retraite Île-de-France peut vous accompagner dans vos démarches et vous soutenir financièrement sous certaines conditions.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier d'une aide financière, vous devez résider en Île-de-France, être retraité du régime général à titre principal et ne bénéficier ni :

- de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP) ;
- de la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- ou de la majoration pour tierce personne (MTP).

Le montant de l'aide est déterminé en fonction de la nature des travaux et de vos ressources, dans la limite du plafond défini par l'Assurance retraite Île-de-France. Les modalités de financement peuvent varier selon que vous êtes propriétaire ou locataire.

Exemple : Mme D. habite un appartement. Suite à un diagnostic d'ergothérapeute financé par l'Assurance retraite Île-de-France, elle a fait poser des volets motorisés pour un coût de 2 270€, montant important au regard de ses ressources de 1 320€ par mois. A travers l'accompagnement de l'opérateur habitat proposé, elle a reçu une aide de 630€ et son reste à charge est nul grâce à d'autres subventions.



Pour plus d'informations et obtenir un formulaire de demande :

www.lassuranceretraite-idf.fr

Rubrique Retraités / Bien vieillir : aides et conseils /

Aide pour aménager votre logement



www.lassuranceretraite-idf.fr

Rubrique Retraités / Bien vieillir : aides et conseils /
Aide pour aménager votre logement



[www.youtube.com
/lassuranceretraite](http://www.youtube.com/lassuranceretraite)



3960 Service 0,06 € / min
+ prix appel

De l'étranger, composez le **09 71 10 39 60**

